

RECONNAITRE LES 3 CATÉGORIES DE DÉCHETS

INERTES

> déchets qui ne se ne décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique dans l'espace et dans le temps.

NON-INERTES

> déchets ni inertes, ni dangereux ; plastiques, métaux, revêtements muraux et de sols, textiles, emballages non souillés, plâtre, fenêtres etc.

DANGEREUX

> déchets nocifs pour la santé et/ou l'environnement ; hydrocarbures, terres polluées, solvants, aérosols, piles et accumulateurs, déchets pollués par de l'amiante etc.

RESPECTER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

ASSURER LA TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS

> DÉCHETS DE CHANTIER

- tenir un registre, les opérateurs déchets peuvent fournir un extrait de leur propre registre pour les déchets concernés.

- tenir un registre spécifique pour les terres excavées et sédiments pour les volumes de plus de 500 m³.

> DÉCHETS INERTES ET NON-INERTES

- remplir un bordereau de dépôt, **BSD**, il est remis par l'installation de collecte.

> DÉCHETS DANGEREUX ET D'AMIANTE

- remplir les bordereaux de suivi spécifiques aux deux catégories, **BSDD** et **BSDA**.

Obligations pour les déchets amiantés :

- les trier à part des déchets dangereux,
- les faire déposer et traiter par une entreprise accréditée.

SÉPARER LES DÉCHETS EN 9 FLUX



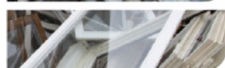
> inertes



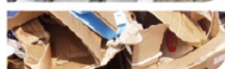
> plastiques



> métaux



> verres



> papiers/cartons



> bois



> plâtres



> textiles



> biodéchets

TRANSPORTER ET DÉPOSER LES DÉCHETS

TRANSPORT DE DÉCHETS

> **INERTES** : pas de déclaration

> **NON-INERTES** : déclaration en préfecture pour un tonnage transporté > 500 kg

> **DANGEREUX** : déclaration en préfecture pour un tonnage transporté > 100 kg

Garder un double de la déclaration dans le véhicule de transport en cas de contrôle.

SOLUTIONS D'ACCUEIL

> **installations privées** : déchetteries professionnelles, centres de tri, carrières, installations de stockage, distributeurs

professionnels de produits

> **déchetteries publiques** sous réserve d'accès aux professionnels

> **entreprises de collecte de déchets**